

dépenses que la Ville encouraient pour effectuer les changements nécessaires à cette fin.

Aussi, de mettre devant cette commission un plan démontrant (1) le système des conduites d'eau de la Cité de Montréal avec les dimensions desdites conduites et leur capacité moyenne; (2) la capacité du système de pompage, (vapeur et électricité); (3) la capacité des réservoirs.

Quelle est la dépense respective occasionnée à la Cité pour le maintien et l'opération des systèmes d'aqueduc dans les quartiers Notre-Dame de Grâce et Ahuntsic?

Quel serait le coût de l'établissement par la Cité d'une conduite pour alimenter d'eau toutes les municipalités annexées, en dehors de celles alimentées par la Montreal Water & Power Company, comprenant la Longue-Pointe, Tétraville, Rosemont et les territoires situés au nord des quartiers Laurier et Saint-Denis.

Il est aussi

Résolu: Que l'avocat de la Cité soit prié de déposer devant cette commission une copie de la charte de la Montreal Water & Power Company et ses amendements.

Aussi un rapport sur les différents contrats passés avec toutes les Municipalités approvisionnées par la Montreal Water & Power Company donnant la date de l'expiration de ces contrats et si ils sont renouvelables, et si oui, pour combien de temps. Aussi si les franchises accordées sont exclusives et si la Ville aurait le droit de faire usage des rues pour l'installation des conduites d'eau et accessoires avant l'expiration de la date de la franchise.

Aussi de quelle manière la législation obtenue par la Ville en 1909 et 1910, lui donnant le droit d'exproprier le système de la Montreal Water & Power Co. affecte les droits de même nature que la Ville avait avant cette date.

Résolu: Que l'ingénieur en Chef de la Ville soit prié de faire rapport:

1. Sur la capacité calculée de la conduite en béton récemment construite par la Cité et quelle en était l'estimation du coût?

2. Serait-elle suffisante pour alimenter d'eau la Ville de Montréal et fournir en plus la même quantité d'eau distribuée par le système de la Montreal Water & Power Co.? Si non, quelle serait la dépense additionnelle occasionnée à la Ville pour l'installation d'un système suffisant pour atteindre ce but?

Quelle est la consommation d'eau quotidienne actuelle de la Cité de Montréal?

Résolu: Que demande soit faite à la Montreal Water & Power Company de fournir à la Commission un état démontrant:

1. Le nombre de services installés jusqu'à date;
2. Le nombre de milles de conduites principales et les dimensions approximatives de telles conduites, et la date de la pose de ces conduites;
3. La capacité totale de son système de pompage (à la vapeur et à l'électricité);
4. Le chiffre approximatif de la dépense d'eau par jour;
5. La capacité totale de son réservoir.

Résolu: De prier le Contrôleur de la Cité de bien vouloir préparer un état démontrant ce que la Ville serait appelée à rembourser aux citoyens des quartiers annexés au cas où serait acceptée la suggestion faite par les Commissaires relativement au remboursement par la Cité d'une partie de la taxe d'eau payée à la Montreal Water & Power Company par les citoyens de ces quartiers, d'ici à l'expiration des contrats passés avec ladite Montreal Water & Power Company, en ajoutant une augmentation annuelle de 10 pour cent sur le montant à rembourser pour tous ces quartiers.

Ajournement.

JULES CREPEAU,

Asst. Greffier de la Cité

their dimensions and their average capacity; (2) the capacity of the pumping system (by steam and electricity); (3) the capacity of the reservoirs.

What will be the expenditure to be incurred by the City for the maintenance and operation of the water systems in Notre-Dame de Grâce and Ahuntsic wards, respectively?

What would be the cost of the establishment, by the City, of mains to supply with water all the annexed municipalities, outside of those supplied by the Montreal Water & Power Co., including Longue-Pointe, Tétraville, Rosemont and the territory north of Laurier and St. Denis wards.

It was also

Resolved: That the City Attorney be asked to lay before this Committee a copy of the charter of the Montreal Water & Power Co. and its amendments.

Also to report on the different contracts passed with all the municipalities supplied by the Montreal Water & Power Company, giving the date of the expiration of said contracts and if they are renewable, for how long? Also, whether the franchise granted are exclusive and if the City would have the right to use the streets for the laying of water mains and accessories before the franchise has expired. Also to what extent does the legislation obtained by the City in 1909 and 1910, giving the latter the right to expropriate the Montreal Water and Power Co.'s system, affect similar rights obtained before said date.

Resolved: That the Chief City Engineer be requested to report.

1. On the estimated capacity of the concrete water conduits recently constructed by the City and what is the estimated cost of same?

2. Would the same be sufficient to supply the City of Montreal with water and provide, besides, the same quantity of water as distributed by the Montreal Water & Power Company's system? If not, what additional expenditure would the City have to incur for the installation of a system sufficient for that purpose?

What is the present daily consumption of water in the City of Montreal?

Resolved: That the Montreal Water & Power Company be requested to supply this Committee with a statement showing:

1. The number of services installed up to date;
2. The number of milles of mains and the approximate dimensions of said mains, and the date upon which same were laid;
3. The total capacity of its pumping system (by steam and electricity);
4. The approximate amount of the daily water supply;
5. The total capacity of its reservoir.

Resolved: That the City Comptroller be requested to prepare a statement showing the sum the City would be called upon to reimburse to the citizens of the annexed wards, in case of the acceptance of the suggestion made by the Commissioners concerning the reimbursement by the City to the Montreal Water & Power Company of part of the water rate paid by the citizens of said wards, until the expiration of the contracts passed with the said Montreal Water & Power Co., by adding an annual increase of 10 per cent. on the sum to be refunded for all such wards.

Adjourned.

JULES CREPEAU,

Asst. City Clerk.